Ringuette Québec

ASSOCIATION DE RINGUETTE TROIS-RIVIÈRES
FESTIVAL PROVINCIAL « C »

DU 9 AU 11 AVRIL 2027

Règlements MOUSTIQUE

Les règlements de RINGUETTE QUÉBEC seront appliqués pendant le Festival ''C''.

DÉROULEMENT

- Toutes les équipes recevront la même récompense à la fin ou au début du tournoi (médaille ou autre).
- Aucune finale n'aura lieu. Idéalement, toutes les équipes jouent le même nombre de partie et ce nombre est prédéterminer.
- Le temps de la partie est de 50 minutes maximum.

RÉGLEMENTS DE JEU

- Le marqueur mettra des périodes de deux minutes (2:00) chronométrées (temps arrêté durant les arrêts de jeu) tout au long de la partie. Les entraîneurs verront donc le temps s'écouler.
- Lorsque la partie débute, idéalement, les entraîneurs essaient de faire jouer les plus expérimentés contre les plus expérimentés et les moins expérimentés contre les moins expérimentés. N'hésitez pas à échanger des joueuses pour que les deux équipes aient le même nombre de joueurs.
- Il faut que ceci soit amusant pour les enfants afin de leur permettre de connaître les joueurs des autres équipes, développer leurs capacités ainsi que l'esprit sportif.
- Il est très important que la foule dans les estrades encourage de façon constructive nos joueurs.
- Aucun pointage n'apparaîtra sur le tableau indicateur de l'aréna.
- Les parties se joueront en espace restreint, 4 contre 4.

FEUILLE DE PARTIE

- Inscrire les noms et les numéros des joueurs dans la section appropriée ainsi que les noms (en lettres moulées) et les signatures des entraîneurs.
- Les arbitres ainsi que les marqueurs doivent signer à la fin de la partie.
- Aucun pointage n'apparaîtra sur la feuille de partie.

Ringuette Québec

ASSOCIATION DE RINGUETTE TROIS-RIVIÈRES
FESTIVAL PROVINCIAL « C »

DU 9 AU 11 AVRIL 2027

Règlements NOVICE ET PLUS

Les règlements de RINGUETTE QUÉBEC seront appliqués pendant le Festival ''C''.

1.1 Toute joueuse retardataire doit se présenter au registraire pour la vérification et être prête à jouer avant le début de la deuxième période, sinon elle ne pourra y participer.

1.2 Les équipes et entraîneur(e) devront se présenter une (1) heure avant la partie (1/2 heure pour la première partie de la journée) et l'entraîneur(e) et son équipe devront se présenter au registraire pour l'inscription.

1.3 L'entraîneur(e) devra fournir les renseignements suivants :

1) Le formulaire tel qu'approuvé par RINGUETTE QUÉBEC
2) La certification des entraîneur(es) ainsi que la carte d'identité. (5.02.04 – Guide opération)
3) L'entraîneur(e) indiquera les réservistes (RES) avant chaque partie ainsi que la capitaine (C), les assistantes (A) et la gardienne de but (GB).
4) L'entraîneur(e) inscrira sur la feuille de pointage avant la FINALE, les cinq (5) joueuses pour la fusillade. (Identifiées et numérotées)

1.4 Les entraîneur(es) devront voir à ce que les joueuses portent l'équipement réglementaire requis.

1.5 S'il y a un retard dans l'horaire, le comité organisateur se réserve le droit de refaire la glace à toutes les deux (2) parties.

1.6 Si les deux (2) équipes qui se rencontrent ont des chandails de couleur identique, l'équipe visiteuse devra changer de chandails. S'il y a lieu des dossards seront fournis par le comité organisateur.

1.7 Chaque équipe à droit à un maximum de dix-huit (18) joueuses incluant les gardiennes de but mais, un minimum de sept (7) joueuses inscrites sur la feuille de pointage et assises au banc sont requises pour débuter la partie, sinon l'équipe fautive perdra sa partie par défaut.

1.8 Un maximum de cinq (5) personnes et deux (2) minimum seront autorisées derrière le banc des joueuses. Une d'entre elles devra être une femme, tel que stipulé dans le guide d'opération de RINGUETTE QUÉBEC au point 5.02.04.

1.9 Si une équipe se présente au registraire et qu'il lui manque un officiel d'équipe selon le point 5.02.04 du guide d'opération de Ringuette Québec, des frais de 100$ (en argent) seront exigés pour la location d'un entraineur.

*** Ce tarif est fixe, que ce soit pour une partie ou pour le tournoi au complet.

1.10 Lors d'une punition de mauvaise conduite et/ou de match, le chapitre 6 s'appliquera.

1.11 Le règlement des réservistes sera appliqué conformément aux règlements de RINGUETTE QUÉBEC. Les réservistes utilisées devront avoir en leur possession le formulaire de RINGUETTE QUÉBEC (photocopie du carton d'équipe approuvé Ringuette Québec) et être en conformité avec le règlement de Ringuette Québec tel que publié au chapitre 2.06 du guide d'opération.

1.12 Toute infraction aux règlements entraînera la disqualification de l'équipe.

1.13 Aucun protêt ne sera accepté.

PARTIE

2.1 Les équipes doivent être prêtes à jouer quinze (15) minutes avant l'heure prévue de la partie. À l'arrivée sur la glace, un deux (2) minutes chronométrées sera allouée pour le réchauffement avant le début de la partie et un temps d'arrêt d'une (1) minute chronométrée entre chaque période réglementaire et supplémentaire.

2.2 Chaque période (2) sera d'une durée de treize (13) minutes chronométrées. Advenant le cas où il y aurait du retard, le comité organisateur du Festival C se donne le droit de mettre fin à un match même si le 2e treize minutes n'est pas totalement terminé. Les entraîneurs seront avisés de la situation avant le début de la partie. Cette particularité est en vigueur afin de respecter l'heure à laquelle les activités du Festival C doivent se terminer dans certains arénas.

2.3 Dès qu'il y aura une différence de sept (7) points au pointage, la partie se poursuit à TEMPS CONTINU JUSQU'À LA FIN DE LA PARTIE. Mais les pénalités restent en temps chronométrées. Toutefois, le tableau indicateur affichera le pointage avec (7) points de différence. Pour les fins de calcul du tournoi une différence maximale de sept (7) points sera comptabilisée. Cependant, le résultat authentique sera inscrit sur la feuille de pointage.

2.4 Si une partie se termine nulle alors le résultat reste nul et aucune période supplémentaire n'est jouée. SEULEMENT LES FINALES SONT À FINIR.

CLASSEMENT

2.5 Pour une partie gagnante = 2 points
Pour une partie nulle = 1 point
Pour une partie perdue = 0 point
Pour une partie gagnante par défaut = 2 points
Pour une partie perdue par défaut = 0 points

2.6 Partie gagnée par défaut, on indique un pointage de sept (7) buts pour et zéro (0) contre.

2.7 Bris d'égalité pour le classement : Pour aller en finale :
(Tel que stipulé dans le guide d'opération de RINGUETTE QUÉBEC au chapitre 3 article 3.04.03)

RÈGLEMENTS POUR LES FINALES

2.8 En cas d'égalité à la fin de la deuxième (2e) période réglementaire, les équipes joueront une période supplémentaire de cinq (5) minutes chronométrées. Le premier but met fin à la partie.

Il y a tirage au sort par l'officiel majeur. L'équipe gagnant le tirage au sort débute la période avec l'anneau. L'autre équipe a le choix du territoire.

Si aucun but n'est compté lors de cette période supplémentaire, une confrontation est alors nécessaire.

Ringuette Québec

ASSOCIATION DE RINGUETTE TROIS-RIVIÈRES
FESTIVAL PROVINCIAL « C »

DU 9 AU 11 AVRIL 2027

Avant le début de la partie, l'entraîneur établit son ordre de joueuses pour les lancers contre la gardienne de but. Les cinq (5) premières joueuses doivent être numérotées de 1 à 5.

En cas de blessure durant la partie, les officiels majeurs s'assurent d'avoir cinq (5) joueuses numérotées avant la confrontation.

Un tirage au sort (pile ou face) sera effectué avant le début de la confrontation et l'équipe gagnante du tirage au sort a le choix de débuter ou de terminer la confrontation.
Au signal, la gardienne de but doit être dans son enceinte et une joueuse s'élance et prend un (1) seul lancer sur sa montée contre la gardienne de but.

L'équipe ayant compté le plus de buts est déclarée gagnante.

Si l'égalité persiste, l'entraîneur a la liberté de choisir n'importe quelle joueuse par la suite. Le premier bris d'égalité met fin à la partie. Il est permis de prendre toujours la même joueuse.

BON FESTIVAL À TOUS !!!